

## SYNTHESE

<i>Indicateur</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Norme</i>
Coefficient de rentabilité	%	10.6	15
Action non réalisée de manière répétée après 4 évaluations semestrielles	nombre	2	0
Non-conformité grave révélée par le Contrat	nombre	0	0
Action concernée par un seul Report de délai	nombre	4	-
Action concernée par plus de deux reports de délai	nombre	0	0
Total des reports de délai sur l'ensemble des actions projetées	nombre	7	5
Nombre total des actions correspondant à des indicateurs clés d'évaluation	nombre	22	<b>Performance</b>
Objectifs avec taux de réalisation supérieur ou égal à 95% - <i>Très satisfaisant</i>	nombre	19	<i>Soit 86,36%</i>
Objectifs avec taux de réalisation supérieur ou égal à 80% (et inférieur à 95%) - <i>Satisfaisant</i>	nombre	2	<i>Soit 9,09%</i>
Objectifs avec taux de réalisation supérieur ou égal à 50% (et inférieur à 80%)- <i>Insatisfaisant</i>	nombre	1	<i>Soit 4,54%</i>
Objectifs avec taux de réalisation inférieur à 50% - <i>Très insatisfaisant</i>	nombre	0	<i>Soit 0%</i>
Objectifs faisant l'objet d'une non-réalisation répétée (au moins deux reports de délais), et induisant des manquements graves ou répétés à une exigence réglementaire fixée par la COBAC. - <i>Décevant</i>	nombre	0	<i>Soit 0%</i>

**95,45%** des actions correspondant à des indicateurs de suivi du Contrat sont mises en œuvre de façon Très satisfaisante (19/22) ou satisfaisante (2/22).

L'évaluation déduit de ce qui précède que la mise en œuvre du contrat de performance par le Management de la banque est réputée **TRES SATISFAISANTE**.

En 2019, et pour la deuxième année successive, la Banque a gagné en rentabilité et en attractivité financière pour de potentiels investisseurs.

Des dispositions doivent être prises pour rattraper les retards accusés par rapport à 5 objectifs qualitatifs et éviter que la Banque continue d'enregistrer des reports de délais sur ses engagements initiaux inscrits au Contrat d'Objectifs et de Performance.